

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	41
Nombre de pouvoirs	4
Votants	44



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2021 – 043

Séance du 13 avril 2021

Constitution d'un groupement de commandes de nettoyage de conteneurs à ordures ménagères pour la Communauté de Communes Creuse Grand Sud et le SICTOM de Chénérailles

L'an deux mille vingt-et-un le treize avril à 18h, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 41, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 7 avril 2021.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs BRUNET Guy; MOINE Michel; HAGENBACH Nadine; DUCOURTIOUX Stéphane; COLLET-DUFAYS Céline; ROGER Thierry; HAYEZ Marie-Françoise; ROUGIER Bernard; DUGAUD Isabelle; BAUCULAT Annick; LEGER Jean-Luc; MALHOMME Elodie; DEBAENST Catherine; DURAND Serge; LABOURIER Dominique; DETOLLE Alain; NICOUX Renée; ROULET Alain; FOURNET Marie Hélène; LABARRE Jacqueline; ESTERELLAS Philippe; COLLIN Philippe; SIMONS Benjamin; BONIFAS Marina; RAVET Nadine; LETELLIER Thierry; LHERITIER Laurent; MERIGOT Pascal; VERONNET Jean-Luc; CHEVREUX Laurence; LEGROS Pierrette; ARNAUD Christian; JOSLIN Jean-Louis; FOUGERON Roger; DELARBRE Chantal; PRIOURET Denis; SAINTRAPT Alex; MIOMANDRE Didier; BIALOUX Claude; BERTIN Valérie; TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES : M. AUMEUNIER Gérard, suppléé par Mme DELARBRE Chantal

Ayant donné procuration : TERNAT Didier à PRIOURET Denis; BŒUF Jacques à BERTIN Valérie; PINLON Evelyne à DEBAENST Catherine; BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine;

ETAIENT ABSENTS :

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

Le nettoyage des conteneurs à ordures ménagères est une obligation légale pour tous les exploitants de collecte des ordures ménagères.

Afin d'en rationaliser les coûts, le SICTOM de Chénérailles et la Communauté Creuse Grand Sud pourraient faire réaliser en commun la prestation de nettoyage des conteneurs à ordures ménagères et colonnes implantés sur leurs territoires respectifs.

Objet de la demande

Pour ce faire, la constitution d'un groupement de commandes semble la meilleure solution en vue de respecter les procédures des marchés publics et de mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article L 2113-6 de la Commande Publique.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention soumise à examen du Conseil communautaire.

Le groupement prendra fin dès la sélection des candidats par la Commission spécialement constituée.

La Communauté de Communes CREUSE GRAND SUD assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Il procédera aux publications et à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants en spécifiant ce qui relèvera de chaque collectivité.

Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, notifiera et signera sa part du marché et s'assurera de la bonne exécution des prestations notamment en ce qui concerne les paiements du prix.

Eléments financiers

Chaque collectivité identifie son besoin en termes de conteneurs concernés et l'estimation de l'enveloppe envisagée.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité

- **AUTORISE** la constitution d'un groupement de commandes auquel adhéreront le SITCOM de Chénérailles et la Communauté de Communes Creuse Grand Sud.
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour une prestation de nettoyage pour les besoins propres aux membres du groupement,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant,
- **ACCEPTE** que CREUSE GRAND SUD soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- **DONNE** son accord pour indemniser le coordonnateur pour les frais engagés au nom du groupement, pour moitié
- **ACCEPTE** la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique dont la constitution est stipulée dans la convention annexée à la présente,
- **DESIGNE** 2 membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté qui siégeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, Mme BERTIN et Mme COLLET-DUFAYS,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à notifier le marché et à signer l'acte d'engagement à intervenir pour la part du marché de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud.

Ainsi fait et délibéré le 13 avril 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

04 JUN 2021

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

